DOCUMENT D'ORIENTATION PRELIMINAIRE

Avertissement

Le présent document constitue un **document d'orientation** bâti à partir des travaux conduits depuis le 10 décembre 2007.

La mission du groupe de travail est de proposer fin janvier 2008 un programme d'action opérationnel.

Rappels

A la suite des travaux du « Grenelle Environnement », les Ministres Jean-Louis Borloo, Michel Barnier, Xavier Darcos, Valérie Pécresse et Roselyne Bachelot ont décidé de mettre en place un groupe de travail sur l'éducation au développement durable.

M.Jacques Brégeon, professeur à l'École Centrale Paris, directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable (CHEE & DD), a été désigné par les cinq ministres pour présider ce groupe de travail. Il est entouré de Mme Sylvie Faucheux, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin et de M. Claude Rochet, professeur à l'Institut de Management Public de l'Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III.

La mission du groupe de travail est, dans la continuité du Grenelle Environnement, d'approfondir les questions qui se posent aux acteurs de l'éducation des différents ministères concernés, de faire toute proposition à ce sujet et de présenter un programme opérationnel fin janvier 2008.

Sommaire

- 1/ Périmètre de la mission
- 2/ Le groupe de travail
- 3/ Eléments de contexte
- 4/ Premières orientations
- 5/ Enseigner et former
- 6/ Champs et partenariats
- 7/ Ressources

Rappel sur l'éducation au développement durable

Pour l'UNESCO (Cf. Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014)

- « L'éducation pour un développement durable, c'est apprendre à:
- respecter, reconnaître la valeur et les richesses provenant du passé, tout en les préservant ;
- apprécier les merveilles de la Terre et de tous les peuples;
- vivre dans un monde où chacun ait de quoi se nourrir pour une vie saine et productive;
- évaluer, entretenir et améliorer l'état de notre planète ;
- construire et apprécier un monde meilleur, plus sécurisant, plus équitable;
- être des citoyens concernés et responsables, exerçant leurs droits et responsabilités à tous les niveaux : local, national et global. » UNESCO

Dans le cadre de la mission, il est utile de préciser que la prise en compte de l'environnement et des enjeux écologiques est totalement intégrée au sein de la notion d'éducation au développement durable ; ces préoccupations sont premières, mais ne peuvent être exclusives des préoccupations sociales et économiques que le développement durable permet d'intégrer.

Précisons aussi que le préalable de l'éducation au développement durable, c'est l'accès pour tous à l'éducation.

1/ Périmètre de la mission

Il faut noter que le périmètre du groupe de travail ne couvre pas l'ensemble du champ de l'éducation au développement durable (EDD) qui s'étend, par exemple, aux médias, si l'on considère le domaine de la sensibilisation ou aux acteurs économiques, si l'on évoque la formation tout au long de la vie.

Le groupe de travail pourra émettre des recommandations dans ces domaines, mais il considère que ces aspects, qui ne relèvent pas de sa compétence directe, demandent à être traités de façon spécifique.

Le groupe de travail s'intéresse pour l'essentiel aux actions à mener dans le domaine de l'enseignement, principalement dans le cadre de la formation initiale à l'école primaire, au collège, dans les lycée d'enseignement général, technologique et professionnel, dans les établissements d'enseignement agricole et de formation professionnelle, ainsi qu'au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Il prolonge son analyse aux questions relatives à l'éducation au développement durable qui concernent la formation continue, la formation professionnelle, ainsi que la formation des formateurs.

NB/ Le chantier engagé ne se limite pas à la seule Éducation Nationale, les cinq ministères couvrant des champs très larges.

Il faut également noter que le développement durable se trouve très intimement associé au Socle commun de connaissances et de compétences instauré en 2006 : « Maîtriser le socle commun, c'est être capable de mobiliser ses acquis dans des tâches et des situations complexes, à l'école puis dans sa vie ; c'est posséder un outil indispensable pour continuer à se former tout au long de la vie afin de prendre part aux évolutions de la société ; c'est être en mesure de comprendre les grands défis de l'humanité, la diversité des cultures et l'universalité des droits de l'homme, la nécessité du développement et les exigences de la protection de la planète. »

En suivant Claude Rochet , on peut dire de l'éducation au développement durable qu'elle a pour but d'éduquer à une vision

En suivant Claude Rochet, on peut dire de l'éducation au développement durable qu'elle a pour but d'éduquer à une vision globale et systémique du développement, de permettre un développement durable prenant en compte les interactions entre ses différentes composantes et d'intégrer dans les décisions les paramètres de la durabilité.

Cette éducation passe par l'intégration du développement durable dans toutes les disciplines ; elle suppose notamment d'identifier les messages clés, scientifiquement valides au regard de l'état de l'art existant. Elle tient compte de l'histoire et des spécificités culturelles de chaque société.

Il faut souligner ici que l'éducation au développement durable nécessite de produire un effort considérable de formation à l'échelle nationale, et que la réussite de l'éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la Stratégie nationale de développement durable.

Il n'y a pas de stratégies sans hommes pour les conduire ; l'éducation au développement durable, c'est en quelque sorte le volet « compétences » et « ressources humaines » de notre stratégie nationale de développement durable.

Toutes les ressources de l'enseignement professionnel, de l'enseignement supérieur et de la formation continue susceptibles de concourir à cet effort doivent être identifiées, sollicitées et coordonnées. Dans ce cadre, le rôle de la sphère éducative est de premier rang ; l'efficacité de sa mobilisation déterminera dans une large mesure la capacité de la société à répondre aux défis du XXIe siècle.

Cette responsabilité première de la sphère éducative n'exclut pas, bien au contraire, les autres acteurs de la société, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations ou d'entreprises ; ces acteurs doivent être sensibilisés à leur part de responsabilité en matière d'éducation au développement durable et la sphère éducative doit leur proposer des voies de partenariat. Il s'agit de tirer le meilleur profit de leur expérience, de leur savoir et de leur savoir faire. Il s'agit aussi de mettre en place les adéquats garants du respect des principes et des bonnes pratiques pédagogiques. L'Éducation nationale, dans le cadre de l'EDD, se doit de recourir aux compétences des acteurs et de définir avec eux les modalités d'un partenariat fructueux.

En matière de développement durable, il n'est de vraie solution qui ne soit partenariale ; mais aucune solution n'est efficace sans qu'elle ne soit portée par un responsable identifié. Ce principe s'applique aussi à l'EDD.

2/ Le groupe de travail

2.1 Composition et organisation

Afin de recueillir les propositions de l'ensemble des partenaires de l'éducation au développement durable, le groupe de travail qui comporte près de 80 personnes, a été composé selon les principes du « Grenelle Environnement » ; il comprend donc cinq collèges représentant les associations, les collectivités, les syndicats, les entreprises et les administrations concernées, ainsi que des élus et des personnalités qualifiées.

Le Haut fonctionnaire au développement durable de la DGESCO, M. Jean-Michel Valantin, assisté de M.Yann Martin-Chauffier, Chargé de mission, ont été délégués auprès du président du groupe de travail pour organiser les séances, recueillir les propositions et les auditions.

Tous les documents sont tenus à la disposition des membres du groupe de travail (site Internet http://ldif.education.gouv.fr).

2.2 Calendrier

Les débats et auditions du GTEDD ont commencé le 10 décembre 2007, se sont poursuivis les 14 et 21 décembre, ainsi que le 7 janvier 2008.

Le présent document d'orientation est présenté aux membres du GTEDD le 7 janvier 2008. Une fois leurs remarques intégrées, il sera transmis aux ministres.

Des consultations complémentaires sont organisées avec les acteurs concernés autour des principales dispositions à prendre (partenariat, démarche E3D, formation, ressources, soutien); elles permettront au cours du mois de janvier de donner un contenu concret et opérationnel aux principales orientations.

Le programme d'action opérationnel sera présenté aux ministres le 29 janvier 2008.

Cahier des charges

En complément de la lettre de mission, un cahier des charges a été proposé au groupe de travail et lui indique deux axes principaux :

1/ La pédagogie d'une éducation au développement durable, dans ses diverses composantes dont les programmes et les ressources, ainsi que les référentiels des formations professionnelles initiales, en segmentant les stratégies par niveau, du primaire au supérieur.

2/ La formation de l'ensemble des enseignants et personnels d'encadrement, en relation directe avec la mise en œuvre de démarches de développement durable dans et par les établissements (E3D Établissements en démarche de développement durable), voie privilégiée de l'éducation au développement durable permettant des actions pédagogiques en collaboration avec les différents partenaires.

La question des relations entre environnement et santé dans le contexte éducatif est soulignée ; il s'agit de prendre en compte cette dimension des conclusions du « Grenelle Environnement » et de les intégrer dans la sphère de l'éducation. L'expérience acquise dans l'enseignement agricole doit également être prise en compte.

La question de fond qui se pose au groupe de travail est de déterminer les dispositions et mesures susceptibles d'aider concrètement les ministères concernés, notamment celui de l'Éducation nationale, à intégrer et à généraliser l'éducation au développement durable en partenariat.

3/ Eléments de contexte

Le « Grenelle Environnement » a permis de formaliser les besoins et les attentes de l'ensemble des acteurs de la société civile, du monde l'entreprise, des syndicats, des collectivités, des élus.

Les six groupes de travail ont fait émerger la nécessité de **renforcer la dimension éducative d'une politique globale de développement durable**, de manière que soient prises en compte de façon convergente les nécessités environnementales liées au changement climatique, à la nouvelle donne énergétique, à la préservation de la biodiversité et à la santé, ainsi que les nécessités propres aux différents échelons de la gouvernance politique, économique et sociale de notre société.

L'éducation au développement durable couvre des champs étendus; elle s'effectue par différentes voies. Le groupe de travail s'est principalement attaché à examiner ce qui concerne la « **sphère éducative** », donc ce qui concerne l'enseignement à travers ses dimensions formelles ou informelles, scolaires ou périscolaires. Ce qui suppose :

- La formation des formateurs et des enseignants
- La définition des messages par disciplines et leur intégration dans les programmes
- La définition de méthodes pédagogiques appropriées, notamment en termes d'interdisciplinarité et d'actions pédagogiques conduites en partenariat.

Il s'agit, en effet, de déterminer les chemins permettant de passer d'une ère d'expérimentation (beaucoup d'actions pédagogiques sont conduites depuis longtemps, notamment en matière d'éducation à l'environnement ; il faut capitaliser et valoriser cette expérience) à une ère de généralisation et d'intégration en partenariat avec les acteurs pertinents. Soulignons que le changement d'échelle est considérable.

En outre, compte tenu de l'évolution rapide des phénomènes (changement climatique, énergie, biodiversité, démographie...), il s'agit de faire encore mieux, plus large et plus vite, afin de répondre à la nécessité pour la société d'intégrer rapidement le développement durable, notamment en matière d'enseignement, d'éducation et de formation. Les processus d'adaptation des pratiques pédagogiques (pluridisciplinarité, projets, partenariats...) et ceux de révision des référentiels des diplômes et formations doivent pouvoir être accélérés; ainsi, il doit être possible de réviser un référentiel de diplôme en six à douze mois au lieu des deux années habituellement admises, quitte à adopter un processus spécifique (standardisation ?).

Enfin, si l'éducation au développement durable appelle des processus pédagogiques spécifiques en direction des élèves, elle en demande aussi et par conséquent de la part des enseignants, qui doivent faire l'apprentissage du développement durable et de ses processus d'acquisition spécifiques dont certains ne peuvent résulter que d'actions conduites en partenariat.

4/ Premières orientations

Dans une première analyse, à l'issue des séances et des auditions qui se sont tenues au cours du mois de décembre 2007 et le lundi 7 janvier 2008 certaines orientations se dégagent des travaux du groupe :

- L'éducation au développement durable, notamment par l'intégration des principes du développement durable est une démarche indispensable pour tous les types d'établissements d'enseignement, à tous les niveaux (primaire, secondaire, technique, professionnel, supérieur, agricole), en veillant à segmenter les approches : l'EDD ne doit pas se substituer à l'enseignement des disciplines, mais s'y intégrer, l'approche interdisciplinaire ne pouvant intervenir qu'à un stade suffisant de maturité des disciplines.
- L'établissement est l'espace privilégié de l'éducation au développement durable.
 - La démarche globale de développement durable (E3D, Établissement en démarche de développement durable), doit être systématiquement promue, que ce soit sous la forme d'agendas 21 scolaires intégrant la dimension pédagogique, ou sous d'autres formes adaptées à la situation des divers établissements et intégrées aux processus pédagogiques.

Remarquons qu'une politique immobilière, permettant, par la réhabilitation du rôle de la maîtrise d'ouvrage publique, une conception de l'établissement comme écosystème durable, peut apporter des gains financiers substantiels à allouer aux activités de transmission des savoirs... On peut donner des priorités budgétaires aux projets efficaces en termes d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, voire conditionner les budgets et les

aides à la prise en compte de ces paramètres...

Notons qu'il sera important pour les ministères d'homogénéiser autant que possible les démarches de façon à pouvoir les dupliquer aisément et à donner aux établissements les outils d'évaluation et de compte-rendu nécessaires.

Il serait sans doute efficace de **fournir aux établissements des guides de mise en œuvre de ces démarches** ; certains existent déjà. Il serait souhaitable d'introduire des critères de développement durable dans l'évaluation des établissements.

Ces démarches E3D permettent de déployer de façon cohérente et complémentaire à la fois une **politique** d'établissement pour en faire un lieu d'application et de démonstration des bénéfices du développement durable et une démarche pédagogique reposant sur les enseignants et sur les autres acteurs de l'éducation au développement durable. Pour conduire ce volet pédagogique au sein de l'établissement, le besoin apparaît d'un enseignant coordonnateur pédagogique pour l'EDD.

L'accent mis sur ces démarches E3D permet, en effet, d'ouvrir les processus pédagogiques de l'EDD à des partenariats avec les collectivités, les associations et les entreprises et conduit, à côté de la nécessaire éducation formelle, à la mise en œuvre d'actions pédagogiques relevant de l'éducation informelle impliquant la communauté éducative et divers acteurs pertinents.

On peut noter par ailleurs que ces démarches E3D sont susceptibles de rénover le rôle de l'Ecole dans la société et d'amener à reconsidérer sa place dans la société en termes de vivre ensemble.

Des référentiels adaptés à la mise en œuvre de telles démarches existent en France comme à l'étranger (Cf. Référentiel stratégique de la Conférence des grandes écoles) ; ils intègrent tous les aspects : formation initiale et continue, recherche, ancrage territorial, gouvernance, gestion des campus, solidarité internationale...

L'éducation au développement durable ne constitue pas un nouveau champ disciplinaire.

Elle repose sur l'intégration du développement durable au sein de chaque discipline (intégration disciplinaire) et dans chaque cycle d'enseignement, ce qui permet ensuite d'autres processus et espaces pédagogiques notamment en termes de co- pluri- ou interdisciplinarité, ainsi que des actions conduites en partenariat.

Cela implique de la part des enseignants et des autres intervenants de l'EDD de prendre en compte à la fois la démarche scientifique (qui implique une validation des contenus et des messages) et la démarche sensible, voir de développer une « approche sensible de la démarche scientifique ». Il s'agit d'articuler l'apprentissage du raisonnement « développement durable » avec la découverte des réalités des phénomènes évoqués, en particulier dans les champs du vivant et de la solidarité à l'échelle locale comme internationale.

Les enseignants devront pouvoir bénéficier de formations pluridisciplinaires adaptées et de temps pour participer activement à la mise en œuvre de la démarche d'établissement.

Des journées régionales destinées aux enseignants et aux intervenants de l'EDD pourront être organisées pour entretenir et alimenter cette dynamique pédagogique.

5/ Former et enseigner

5.1 Pédagogie

Chacun s'accorde sur le fait qu'il n'est pas opportun d'introduire des enseignements spécifiques en développement durable et qu'il s'agit plutôt :

1/ d'intégrer une perspective propre au développement durable au sein des disciplines les plus concernées (histoire et géographie, sciences physiques, sciences de la vie et de la Terre, sciences économiques, éducation civique...), mais aussi en éducation physique ou en philosophie... On peut souligner que le Développement durable

peut être compris comme une version étendue de l'éducation civique ; le risque serait qu'il puisse subir le même sort dans les arbitrages entre disciplines. Les sciences de la nature doivent être dispensées plus largement dans les programmes et formations à tous les niveaux dans tous les domaines.

2/ de faciliter et de développer des modalités pratiques permettant d'aborder les questions de développement durable de façon co- pluri- inter ou transdisciplinaire (temps consacré, projet, travaux personnels encadrés...), notamment afin de développer le sens critique et la capacité de problématisation chez les élèves; pour cela il est nécessaire d'introduire des espaces inscrits dans les grilles horaires permettant le travail interdisciplinaire indispensable pour que l'aspect global du Développement durable apparaisse aux élèves. C'est un complément nécessaire à l'intégration disciplinaire.

3/ et de permettre l'apprentissage « sensible » du développement durable par une **approche terrain ou par des projets concrets conduits en partenariat avec les acteurs du territoire** (sorties encadrées, découvertes du milieu naturel et de la ville, visites commentées, rencontres des acteurs...). Le recours aux partenariats permet d'intégrer les savoirs et savoir être des acteurs dans les processus pédagogiques ; l'enseignant qui parraine ces actions, introduit avec pertinence le développement durable dans son enseignement.

- Cette approche en trois volets doit bien sûr être segmentée selon les niveaux, du primaire au supérieur.
- En outre, la transdisciplinarité ne peut faire sens qu'une fois acquis les savoirs fondamentaux des disciplines concernées (complétés par leur bonne intégration du développement durable) et que si ces acquis et savoirs fondamentaux peuvent être mis en cohérence dans les temps pédagogiques interdisciplinaires.
- L'EDD doit être orientée vers l'action, de manière à donner à chacun les outils lui permettant de contribuer, à son niveau et dans sa situation, à apporter des réponses efficaces aux grands enjeux des prochaines décennies.
- L'EDD nécessite de ses acteurs non seulement une culture de l'innovation pédagogique, les chercheurs en sciences de l'éducation seront sollicités pour accompagner les démarches, mais aussi une culture de l'évaluation.
 La légitimation finale de l'EDD est son impact sur la durabilité du développement; la capacité à le mesurer par des métriques prenant en compte toutes les dimensions du développement durable est donc de premier intérêt.

Remarques concernant l'enseignement supérieur.

Il est souhaitable d'introduire le développement durable dans le nouveau cadre national de réussite en licence (pour tous, en première année) ainsi que dans tous les DUT. Pour les licences professionnelles et les masters professionnels, l'introduction du développement durable pourrait se faire dans le cadre de l'apprentissage.

5.2 Formation et sensibilisation

L'éducation au développement durable impliquant de ses propres acteurs l'apprentissage du développement durable et la mise en œuvre de processus spécifiques, elle ne saurait être efficacement mise en place sans un effort de formation des enseignants et des responsables :

- La formation des personnels d'enseignement.

Pour être pleinement intégrée aux enseignements, l'EDD doit entrer très en amont dans la formation des enseignants (IUFM), tant en licence que lors de la préparation des concours.

Elle doit se faire en lien avec les autres acteurs du développement durable, notamment avec les entreprises pour ce qui est de l'enseignement professionnel et technique.

L'introduction du Développement durable dans les programmes des concours est un très bon moyen de légitimer la démarche et de développer l'intérêt des chercheurs et des enseignants.

Former les futurs enseignants ne suffit pas ; l'essentiel est d'amener les enseignants en poste à intégrer le développement durable, ainsi que les processus de l'EDD.

Les sessions de formation académiques peuvent y contribuer, mais d'autres processus reposant notamment sur les TIC ainsi que sur des actions et projets partagés avec le milieu socio-économique doivent permettre de toucher plus largement le public des enseignants.

Pour les enseignants chercheurs de l'enseignement supérieur, il faudrait un dispositif de formation continue et permettre leur participation par une décharge de leur temps d'enseignement (30 heures).

Le sujet peut également être étendu à la formation de formateurs, y compris pour les besoins de l'Education nationale (Cf. actions conduites avec l'Ademe).

La formation des personnels d'encadrement et de direction.

Les responsables du système éducatif, tant au niveau national qu'académique ou à celui de l'établissement, devront être sensibilisés aux défis du développement durable et informés des processus que requiert l'EDD, afin d'en soutenir les dynamiques et de conduire eux-mêmes des stratégies de développement durable correspondant à leurs missions et fonctions. Leur formation est une condition première de réussite.

La démarche doit donc être activement soutenue par les plus hauts niveaux (l'administration centrale, l'Inspection générale), elle doit irriguer les académies (les recteurs et secrétaires généraux d'académie, les inspecteurs d'académie), et impliquer les établissements (les directeurs et gestionnaires d'établissement, les présidents et secrétaires généraux d'université…).

Naturellement elle ne concerne pas les seuls ministères de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, mais aussi ceux de l'Ecologie, de l'aménagement et du développement durables, de l'Agriculture et de la pêche, de la Santé, de la jeunesse et des sports.

Formation des personnels des établissements

Les personnels Tos et Atsem relevant des collectivités locales, les personnels IATOSS dans l'enseignement supérieur, les personnels de santé et sociaux, les personnels de vie scolaire, les chefs de travaux dans les lycées professionnels, les personnels administratifs, d'encadrement et d'enseignement doivent participer à des actions de formation intercatégorielles dans le cadre des démarches E3D.

NB/ S'il est opportun de profiter de sessions de formations pour mixer les acteurs, et favoriser échanges et rencontres toujours profitables (notamment pour les actions conduites au niveau local), il faut aussi développer des actions répondant aux besoins spécifiques des métiers et responsabilités des uns et des autres.

5.3 Les acteurs partenaires de l'éducation au développement durable

- Les **familles** doivent être impliquées dans l'appropriation de l'EDD. Elles seront associées aux démarches d'établissement (E3D) en tant que parties prenantes des projets d'établissement.
- Les **acteurs de la santé** doivent rejoindre les acteurs traditionnels de l'EDD, à commencer par les infirmières et les médecins scolaires.
- Les associations qui ont joué un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont développé des savoir faire qu'il faut valoriser et utiliser; leur rôle est important dans les partenariats soutenant les volets périscolaires de l'EDD, mais aussi dans bien d'autres dimensions (conception d'outils, formation des enseignants, accompagnement des programmes EDD des collectivités, stratégies EDD partagées ...).

Les collectivités sont des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant des volets « éducation au développement durable ». Acteurs de proximité par définition elles peuvent fournir des sujets d'application, accompagner et proposer des actions pédagogiques (classes de neige, classes vertes...) ou encore associer les établissements d'enseignement à leurs propres politiques de développement durable (agenda 21 local, cohérence avec les agendas 21 scolaires).
 Les collectivités territoriales sont donc concernées au premier chef par la démarche E3D. Les régions, au travers

des schémas régionaux de formation professionnelle ont un rôle d'impulsion incontournable.

- La contribution de l'entreprise est souhaitable que ce soit par les entreprises locales qui peuvent fournir un champ d'observation et d'expérimentation, ou par certaines grandes entreprises, par les organisations professionnelles et consulaires ou par les filières pour l'enseignement technologique.
- Les services de l'État et les établissements publics peuvent contribuer en fournissant, par exemple, des études de cas aux responsables pédagogiques, mais aussi, et certains établissements publics le font depuis longtemps, des activités pédagogiques de terrain (classes d'eau des Agences de l'eau) ou des supports pédagogiques (Ademe) répondant aux besoins de l'enseignement comme de la formation continue ou de la formation des formateurs.

Tout comme les collectivités et les établissements publics les entreprises peuvent fournir des études de cas, proposer des activités de découverte, accueillir pour des stages élèves et enseignants, participer à la définition des besoins pédagogiques...

Pour tous les intervenants de l'EDD la source des messages doit être clairement identifiée et l'adéquation des messages véhiculés doit être vérifiée par rapport aux exigences déontologiques et en termes de pertinence au regard des enjeux.

Remarquons aussi que les entreprises, les collectivités et les administrations sont des organisations qui ont pour elles-mêmes d'importants besoins d'éducation et de formation au développement durable; si chaque type d'organisation présente des spécificités, il n'en demeure pas moins que certains principes de l'éducation au développement durable, voire certaines modalités peuvent être partagés.

Ce qui est réfléchi pour les besoins du système éducatif peut être pertinent pour l'entreprise ou la collectivité et réciproquement.

Par ailleurs, si tous ces acteurs sont des parties prenantes de l'EDD, notamment à travers les démarches E3D, une bonne coordination s'impose, notamment sur le plan du territoire, de façon à jouer de leurs complémentarités et à valoriser les synergies potentielles. Un inventaire des ressources pédagogiques est déjà effectué au niveau académique par les comités de pilotage existants, mais sans doute peut-on aller plus loin et élargir leurs missions, notamment en étendant leur composition aux différents acteurs.

Enfin, compte tenu de la multiplicité potentielle des intervenants et de leur participation à différentes actions pédagogiques, il paraît nécessaire de s'assurer de leurs compétences pédagogiques, même si leurs interventions se trouvent encadrées par des enseignants.

Un dispositif adapté à l'augmentation des besoins doit être mis en place pour faciliter la formation et la reconnaissance de ces acteurs.

6/ Champs de compétence et partenariats

6. 1 Les champs de compétence en matière d'EDD

La mission confiée au groupe de travail concerne non seulement le champ scolaire, mais aussi celui de l'enseignement et de la formation aux métiers liés à l'agriculture, à l'agro-alimentaire et à la ruralité, ainsi qu'aux professions de santé et à celles liées au sport; elle peut aussi s'étendre à la formation de l'ensemble des publics non scolaires.

Si l'EDD nécessite une mobilisation des institutions éducatives et implique la sensibilisation et la formation de leurs responsables, l'intégration du développement durable par la société implique de façon symétrique la sensibilisation et la formation des acteurs (entreprises, collectivités, établissements publics, administrations...).

La sphère éducative joue un rôle important dans cette bonne intégration du DD par la société; au-delà de ses propres besoins de formation, la sphère éducative doit ainsi contribuer à la sensibilisation et à la formation des acteurs. Ceux-ci disposent sans doute de leurs propres dispositifs de formation (grandes organisations), mais ils peuvent trouver des partenaires au sein de la sphère éducative et des autres acteurs de l'EDD. Des référentiels métiers articulant formation professionnelle initiale, continue et validation des acquis (VAE/ VAP) et intégrant la dimension développement durable seraient utiles.

L'éducation au développement durable doit sans doute être d'abord prise en compte par l'École, mais elle doit l'être aussi par les collectivités, les syndicats, les entreprises, les collectivités et les administrations, ainsi que par le monde associatif, notamment par les associations de jeunesse et sport et par les relais du monde rural.

En d'autres termes, les institutions participant à la gouvernance des différents champs professionnels et qui se trouvent de ce fait responsables de la problématisation du développement durable dans ces champs, sont par conséquent parties prenantes de l'éducation au développement durable à travers les activités d'éducation et de formation qu'elles ont en charge (enseignement professionnel); elles sont donc aussi des acteurs directs de l'EDD.

- formation professionnelle initiale.

Un certain nombre d'activités, en particulier le bâtiment, ont commencé à intégrer les nécessités inhérentes à la protection de l'environnement. Il leur faut passer au développement durable. Cela peut d'ailleurs contribuer utilement à une meilleure reconnaissance de certains métiers manuels.

L'EDD doit donc entrer dans les apprentissages de l'ensemble du spectre d'activités propres à chaque secteur professionnel et cela en relation directe avec les entreprises et les collectivités.

Une action de sensibilisation aux enjeux du développement durable et à l'EDD est à organiser rapidement au bénéfice de l'ensemble des membres des Commissions professionnelles consultatives (CPC).

Certains secteurs d'activité doivent être considérés comme prioritaires compte tenu de leur contribution aux enjeux; le bâtiment a clairement été désigné par le Grenelle Environnement comme le premier d'entre eux. De façon étonnante ce secteur souffre d'un déficit d'enseignants, ce qui handicape le recrutement d'élèves et se traduit par un hiatus sur le marché de l'emploi très préjudiciable à la poursuite des objectifs de développement durable.

- formation professionnelle continue.

Cette activité va jouer un rôle déterminant dans le développement des compétences DD de la société et dans l'efficacité de la politique de développement durable. Les représentants d'associations professionnelles et du monde de l'entreprise insistent sur la nécessité de faire entrer ces problématiques dans la formation continue des acteurs, de manière à sensibiliser les responsables y compris les élus et maîtres d'ouvrage et à former les personnels qui n'en ont pas encore bénéficié et qui ont encore des années de vie professionnelle devant eux. Cette formation peut aussi avoir l'objectif de convertir certains professionnels et enseignants qui pourraient mettre leur expérience au service du développement durable faute de pouvoir continuer à le faire dans leur métier ou discipline d'origine (ex : professeurs en électricité et électrotechnique).

Afin d'assurer une continuité de l'éducation au développement durable entre le monde scolaire et les autres champs d'éducation et de formation, des démarches originales pourront être inventées, comme les coopérations entre les établissements scolaires, les collectivités et les entreprises et les associations.

On peut imaginer, par exemple, des stages en entreprises, pour les représentants de la communauté éducative, poursuivis par une formation assurée par des partenaires associatifs et institutionnels sur des thèmes transversaux comme l'eau ou la solidarité internationale.

Ces partenariats doivent permettre de donner non seulement la connaissance utile, mais aussi apporter l'expérience du développement durable aux publics concernés. Ainsi, dans le cadre de l'apprentissage du développement durable, l'éducation scolaire peut être complétée par la découverte sensible de la nature, mais aussi de la ville (environnement quotidien de la majorité des Français), par celle de l'insertion et de l'impact des activités humaines dans le milieu naturel ou par l'apprentissage de valeurs éthiques rencontrées à l'occasion de ces découvertes.

Les actions de formation doivent autant que possible être proposées à des publics mixtes et conduites par plusieurs acteurs de façon à assurer la nécessaire rencontre des acteurs.

La recherche de ces continuités assumera un rôle stratégique, en établissant des relations de confiance et de travail entre les différents acteurs de l'EDD, issus du monde éducatif, associatif, entrepreneurial et institutionnel. La politique nationale de développement durable gagnera ainsi en cohérence et en efficacité.

6.2 Partenariats

En matière de **partenariat**, il apparaît nécessaire d'adapter les modalités et processus de collaboration avec les associations, les collectivités et les entreprises, mais aussi avec les familles et les services de l'Etat, alors que le changement d'échelle qu'implique la généralisation, oblige à **inventer des processus adaptés aux effectifs concernés**.

- La nécessité d'une définition claire des objectifs et des modalités des partenariats est manifeste. **Une charte nationale codifiant les modalités de partenariat** est souhaitée par tous les acteurs ; leurs rôles respectifs s'en trouveront clarifiés et sécurisés.
- Il est important de veiller à la qualité pédagogique des actions et des intervenants; certaines associations ont déjà pris l'initiative de critère de qualité (réseau Graine). Sur ces bases pourrait être défini un label EDD (nature du label et référentiel à déterminer) qui serait requis des différents intervenants quelle que soit leur appartenance. Il est important que les enseignants qui portent la responsabilité de la qualité pédagogique des actions conduites en partenariat dans le contexte scolaire, puissent faire appel à des partenaires reconnus aptes à intervenir dans des cadres d'action précis (conventions, contrats éducatifs...).
- Les échanges d'expérience et les collaborations sur un même territoire doivent être encouragés. Des instances se situant au niveau académique, les **Comités de pilotage académiques**, recensent déjà les acteurs et les actions pédagogiques; ils peuvent accueillir les représentants des différentes parties prenantes de l'EDD, favoriser ainsi les échanges et les initiatives (création d'outils, fiches actions...) et permettre l'élaboration de stratégies partagées; sans doute ces Comités devront-ils également jouer un rôle en matière d'évaluation des actions conduites.
- Les modalités de collaboration entre les académies et leurs principaux partenaires que sont les collectivités et les associations sont à éclairer ; entre appels d'offres et subventions les points de vue sont variés selon l'interprétation que les maîtres d'ouvrage font de l'application au domaine de l'éducation des règles des marchés publics.
- Chaque action devra s'accompagner d'une métrique adaptée (indicateurs) permettant de mesurer les résultats obtenus. Ces métriques devront permettre la comparabilité des actions et nécessiteront, outre des outils robustes et simples, une homogénéisation au niveau national.

7/ Les thématiques du développement durable et les ressources

7.1 Thématiques

Le développement durable suppose d'abord la compréhension des enjeux, et propose ensuite une nouvelle manière de penser et d'agir. Ce n'est pas un champ ; c'est une philosophie et une méthode pour l'action.

Le développement durable s'appuie sur les trois piliers fondamentaux que sont l'équité sociale, le respect de l'environnement et la performance économique.

Cette philosophie du développement repose notamment sur les conceptions présentes dans le « Global compact » (le « Contrat mondial » des Nations Unies, 1999) qui promeut un monde vivable, équitable et viable dans le respect de principes éthiques supérieurs.

La problématisation propre à cette vision des choses induit une approche du local au global et réciproquement; l'éclairage qui doit être fait sur les grands phénomènes mondiaux, conduit à une prise en compte particulière de la solidarité internationale qui permet un autre regard sur les différentes thématiques (agriculture vs sécurité alimentaire, ville durable vs mégalopoles, santé publique vs malnutrition...).

Cette problématisation demande de traiter des interfaces et interactions entre ces domaines et notions en veillant à un bon équilibre, quitte à renforcer certains aspects historiquement déficitaires (la prise en compte de l'environnement) et à veiller à la bonne intégration du développement durables et de ses principes dans les champs économiques et sociaux.

L'éducation au développement durable doit comprendre un corpus générique relatif aux enjeux et aux réponses possibles ; elle doit aussi reposer sur une approche empirique et sensible, qui peut être traitée avec les différents acteurs, dans leurs différents champs en fonction de thèmes susceptibles d'être illustrés sur le territoire concerné.

7.2 Ressources

L'EDD fonctionne selon **une logique de décloisonnement des acteurs et des champs**, qui peuvent apprendre à travailler en complémentarité, en mettant en commun leurs ressources.

Le territoire permet cette collaboration par la concertation; par le recensement de l'existant et des potentiels, par l'échange de bonnes pratiques et par l'élaboration de stratégies partagées il permet la rencontre des acteurs et l'expression des synergies.

- Des dispositifs de dialogue et d'échange sont à inventer entre les établissements d'éducation ou de formation et les acteurs du territoire (collectivités, établissements publics, entreprises, associations, syndicats...), afin que grâce à leur bonne coopération puissent être valorisées au mieux les ressources, multipliées les économies d'échelle et renforcée l'efficacité globale du dispositif.
- Un travail d'identification des ressources pédagogiques existantes a été engagé ; le constat est que, si elles sont nombreuses et de qualité, elles sont, en revanche, peu connues et donc très peu utilisées.
 Un effort doit être fait pour les valider et les porter à connaissance, les mettre à disposition et pour les compléter.
 - Un projet de **portail national** est en cours à la suite du Grenelle ; il faut y intégrer cette dimension éducative (Observatoire de l'EDD).
- Ce travail d'identification des ressources doit être étendu à chaque échelon territorial, et en particulier au niveau académique, afin de recenser les ressources de proximité susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'actions pédagogiques de terrain.

Outils et supports pédagogiques

Par ailleurs, et ce n'est pas le moindre sujet, l'éducation au développement durable doit être attractive et savoir emprunter les voies nouvelles qu'ouvrent les technologies de l'information et de la communication. C'est vrai pour les jeunes, bien sûr, et notamment pour les adolescents, mais c'est aussi vrai pour tous les autres publics dont la plus grande part s'est acculturée à ces outils qui présentent de multiples avantages, notamment leur grande facilité de diffusion.

La création et la diffusion de supports pédagogiques multimédias adaptés aux différents publics et aux différentes situations doit être encouragée ; certains existent et sont de qualité (Cf. UVED Université virtuelle du développement durable, CNDP Centre national de documentation pédagogique...). Leurs coûts sont faibles, surtout quand on les rapporte aux autres techniques d'information et quand on considère leur effet levier.

Le portail Internet prévu à la suite du Grenelle Environnement pourra intégrer le volet EDD en lien avec les portails existants (CNDP, UVED, autres...), ce qui permettra d'accéder aisément aux outils et supports pédagogiques et de préciser le concept d'emploi de chacun.

NB/ Il sera bien sûr important de préciser la place que ces supports pourront prendre dans les modalités pédagogiques de l'éducation au développement durable en évitant qu'ils ne se substituent à la nécessaire approche sensible (actions sur le terrain).

Ressources humaines

Un déploiement de l'Education au développement durable de cette envergure ne pourra se faire sans l'affectation de ressources humaines compétentes, sans des crédits temps importants et sans budgets

Pour former tous ces personnels et dispenser toutes ces formations, il faut des personnes ressources, c'est-àdire, d'une part des experts et, d'autre part des généralistes.

- Pour les premiers, il en existe au sein des universités (enseignants chercheurs spécialisés dans des thématiques touchant au développement durable). Il faut les mobiliser et les inciter par des contreparties attractives permettant d'améliorer leur expertise. Certaines disciplines notamment celles touchant à l'écologie sont en déficit important, (écotoxicologie...) si ce n'est en voie de disparition (botanique...); il faut réévaluer les besoins à venir de la société.

Pour les seconds, la **formation de formateurs** doit permettre de répondre à la raréfaction programmée des experts et « sachants » qui ont pu être mobilisés jusqu'à présent, mais dont la disponibilité est décroissante du fait de la montée des préoccupations de développement durable.

NB/ Ce point est crucial pour la bonne mise en œuvre des stratégies de développement durable, en premier lieu pour la Stratégie nationale et aussi pour la stratégie de déploiement de l'EDD

Un Schéma national de formation au développement durable

Au-delà de la formation d'experts et de formateurs, il apparaît nécessaire de concevoir et d'organiser un Schéma national de formation au développement durable pour permettre le déploiement de l'effort de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

Naturellement, un tel dispositif doit s'appuyer sur les structures existantes au sein de la sphère éducative mais aussi chez les grands acteurs ; il doit bien évidemment s'inscrire dans la logique de l'EDD et être une illustration de l'efficacité des partenariats public-privé.

Ce Schéma national de formation au développement durable doit concerner tous les domaines d'activité. La sphère éducative constitue un domaine d'application particulier et même prioritaire puisqu'il lui faut d'abord se mettre à niveau pour répondre à ses besoins propres et pour assumer ensuite sa fonction de « ressource » à l'égard des autres domaines d'activité.

Certains métiers, professions et secteurs d'activité sont déjà identifiés comme prioritaires et feront l'objet des premières actions; c'est le cas du bâtiment, c'est aussi celui de l'agriculture. Les priorités pourront être établies en fonction de la contribution de ces activités aux e, jeux du développement durable.

Des dispositifs appropriés pourront venir en complément notamment sur les points suivants :

- sensibilisation et formation des décideurs publics et privés (création d'un IHEDD)
- promotion des métiers propres à l'environnement et au développement durable
- formation d'experts
- recherche appliquée à des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé
- formation de formateurs
- recherche en sciences de l'éducation appliquée à l'EDD
- création d'outils et de supports pédagogiques, centres de ressources
- évaluation (métrique adaptée, indicateurs, référentiels...)

Ressources propres de la sphère éducative, des ministères « sachants »

Il est important de souligner que la sphère éducative et les ministères les plus concernés ne sont pas sans ressources et que de nombreuses entités disposent de compétences et de savoir faire utiles qu'il faut repérer et mettre à la disposition de l'EDD et du Schéma national de formation au développement durable. Aux ressources publiques s'ajoutent celles des partenaires de l'EDD. L'ensemble représente un potentiel considérable qui doit être mobilisé et dont les efforts doivent être coordonnés du mieux possible.

Ci-dessous quelques exemples de <u>ressources « visibles » de la sphère éducative</u> sachant que bien d'autres existent :

- Université virtuelle du DD (UVED)
- Campus numérique de l'environnement et de l'aménagement (Envam, Rennes)
- Organismes experts en environnement, développement durable ou responsabilité sociale (ex : CHEE & DD, IHEDATE...)
- Réseaux d'experts universitaires (ex : Aderse)
- Instituts de recherche (ex : IDDRI, CEPII...)
- Chaires et départements spécialisés d'universités

(ex : C3ED / Université de Saint-Quentin, Université technologique de Troyes, IEP Paris, Polytechnique...)

- Centres de recherches de Grandes écoles (ex : Audencia, Engref, EuroMed...)
- Départements de formation continue des universités et grandes écoles
- Instituts et écoles propres à l'Education nationale (ex : IUFM, ESEN, GRETA...)
- Services de formation continue des ministères « sachants » (ex : IFORE...)
- Laboratoires de recherche en sciences de l'éducation et pédagogie de l'EDD
- Laboratoires de recherche sur des thèmes DD (énergies renouvelables, écoconception, RSE...)

-...

Autres ressources:

- Associations de l'EDD (ex : Collectif français, Ecole et Nature...)
- Associations environnementales (ex : FNE, FNH, WWF...)
- Associations du DD et de la RSE (ex : Comité 21, 4D, Orée, Orse...)
- Associations familiales, associations de consommateurs ...
- Syndicats
- Editeurs presse spécialisée, presse éducative, éditeurs multimédias
- Cabinets de conseil et de formation et organismes privés de formation continue
- Départements RH et formation continue des grandes entreprises et collectivités
- Chambres consulaires (Commerce et industrie, Agriculture, Métiers)
- Syndicats et organisations professionnelles

Budget et financement

L'effort à produire est considérable, mais les ressources disponibles le sont aussi.

Des redéploiements de moyens, des réaffectations de personnels et réallocations de budget permettront sans doute de supporter une grande part de l'effort, mais on imagine bien qu'il faudra apporter non seulement l'énergie de la motivation des acteurs et, d'abord, celle des enseignants et des formateurs, mais qu'il faudra aussi des aides financières, dont l'ampleur n'est pas encore chiffrable dans l'état de la réflexion.

Compte tenu, d'une part, des approches financières disponibles et, d'autre part, de l'impact que cet effort national doit produire sur la dynamique de la société (innovation, économies de fonctionnement, recherche appliquée, création d'emplois...) on peut penser que le financement d'un tel effort constitue un défi à notre portée malgré les perspectives budgétaires.

La création d'une Fondation pour l'éducation au développement durable permettrait à de grandes entreprises très concernées par les enjeux majeurs du développement durable d'apporter leur concours à cet effort national.

Conclusion de ce document d'orientation

Le travail conduit jusqu'à présent (au 7 janvier 2008) a permis de produire certaines idées nouvelles et de reprendre nombre de très bonnes idées qui avaient déjà été avancées à l'occasion d'autres rapports (Rapport Bonhoure-Hagnerelle...), réflexions (Comité français de la décennie, Plan national...) ou rencontres (Grenelle Environnement), de les ordonner et de les placer dans une perspective de mise en œuvre opérationnelle. Afin de poursuivre l'analyse et de parvenir au programme d'action demandé fin janvier, le groupe de travail s'organise autour de six thèmes principaux donnant lieu à des consultations complémentaires :

1. Pédagogie

Contenu et modalités Référentiels, conditions de mise en œuvre

2. Partenariat, pilotage

Charte, label, conventions, contrats éducatifs Comité de pilotage, indicateurs, évaluation

3. Démarches E3D

politique d'établissement, parties prenantes, guide méthodologique démarche pédagogique

4. Formation

des enseignants, des responsables, des personnels des parties prenantes, des acteurs des formateurs, RH et formation continue

5. Ressources / mise en œuvre

expertise, capacités d'action, ressources propres outils et supports pédagogique, portail

6. Soutien et déploiement

Traduction de l'effort / ressources humaines, compétences Ressources propres, financement